

# 3<sup>ème</sup> Rapport intermédiaire de la concertation continue

## Projet d'aménagement à 2x2 voies de la RD 751 – Itinéraire Nantes-Pornic

Concertation continue  
du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023

Serge QUENTIN garant désigné par la  
CNDP

Le 23 décembre 2023



## Sommaire

Sommaire .....	2
Préambule .....	3
Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP .....	3
La mission des garants.....	3
Fiche d'identité du projet.....	4
Maître d'ouvrage.....	4
Contexte du projet .....	4
Localisation du projet.....	5
Objectifs du projet selon le MO .....	5
PLUS SPÉCIFIQUEMENT POUR 2023.....	5
Déroulement de la concertation continue 2023 .....	6
Bilan des modalités d'information, de mobilisation et de participation du public.....	7
Modalités d'informations et de mobilisation du public .....	7
Participation du public .....	7
Le Bilan et les décisions du maître d'ouvrage .....	7
Bilan de la participation du public.....	7
Synthèse des avis et contributions .....	8
Avis concernant la 2x2 voies .....	8
Avis concernant la liaison douce .....	9
Avis du garant sur le déroulement de la concertation continue .....	12
La suite de la concertation continue .....	12
Propositions et recommandations au maître d'ouvrage.....	12

## Préambule

À la suite de la concertation préalable sur le projet d'aménagement à 2x2 voies de la RD 751 – Itinéraire Nantes- Pornic, menée du 21 septembre au 4 novembre 2020, le Conseil départemental de la Loire-Atlantique a décidé de poursuivre son projet. Dans ce cadre, la participation et l'information du public continuent. La Commission nationale du débat public a chargé Messieurs Serge QUENTIN et Claude RENOUE de suivre cette nouvelle phase de concertation continue jusqu'à l'ouverture de la dernière enquête publique.

Monsieur Claude RENOUE a démissionné de ses fonctions de garant au 1<sup>er</sup> décembre 2022, le projet étant désormais suivi par Monsieur Serge Quentin seul.

Le présent document est le rapport intermédiaire n° 3 du garant, couvrant l'année 2023. Il rend compte en toute neutralité et transparence de la concertation et des arguments échangés durant l'année et indique les préconisations pour la suite de la concertation continue

## Les dates clés de la concertation sous l'égide de la CNDP

- Le 16 juillet 2019 : La CNDP est saisie par le Président du Conseil départemental de la Loire-Atlantique
- Le 31 juillet 2019 : La CNDP décide d'une concertation préalable pour le projet de mise à 2x2 voies de la RD 751 – Route Nantes-Pornic et nomme Messieurs Serge QUENTIN et Claude RENOUE en qualité de garants
- Du 21 septembre au 4 novembre 2020 : Déroulement de la concertation préalable
- Le 3 décembre 2020 : Publication du bilan des garants
- Le 7 janvier 2021 : Publication de la réponse du maître d'ouvrage
- Le 3 février 2021 : La CNDP prend acte du bilan des garants et de la réponse du maître d'ouvrage, décide d'une concertation continue jusqu'à la dernière enquête publique et reconduit Messieurs Serge QUENTIN et Claude RENOUE pour garantir la concertation continue
- Le 4 février 2021 : Début de la concertation continue
- **31 décembre 2021 : Publication du rapport intermédiaire n°1**
- Du 28 mars au 8 mai 2022 : Concertation publique concernant les sections "Port-Saint-Père – Pont Béranger" et "Doublement de la déviation de Chaumes en Retz"
- Le 1<sup>er</sup> juin 2022 : Publication du bilan des garants
- Le 23 juin 2022 : Bilan du Mo de la concertation publique 2022 – Axe Nantes – Pornic et délibération de la commission permanente du Conseil départemental de la Loire-Atlantique tirant le bilan de ladite concertation publique 2022
- **12 décembre 2022 : Publication du rapport intermédiaire n° 2**
- **27 mars 2023, réunion publique pour l'élaboration des voies douces pour les piétons et vélos le long de la RD 751**
- **23 décembre 2023 publication du rapport intermédiaire n° 3**

## La mission des garants

La Commission nationale du débat public (*CNDP*) est une institution indépendante du gouvernement, chargée de défendre le droit individuel de participer et d'être informé sur des projets ayant des impacts sur l'environnement. Afin de veiller au bon respect de ce droit, elle désigne une personne neutre au projet et indépendante à l'égard de toute personne (*maître d'ouvrage, parties prenantes, etc.*) dont le rôle est de garantir la qualité des démarches de concertation mises en place par le porteur de projet.

Tout au long de leur mission, les garants font attention à la transparence, la sincérité et l'intelligibilité des informations transmises, à traiter de manière équivalente chaque argument quel que soit son origine (*expert, responsable du projet, citoyen, élu, etc.*) et à inclure tous les publics, en particulier les plus éloignés de la décision.

**Dans le cadre de la concertation continue**, les garants s'assurent que :

- Les recommandations des garants et les engagements du maître d'ouvrage issus de la concertation préalable soient bien pris en compte ;

- Les conditions d'un dialogue entre tous les publics soient réunies et à ce que le responsable du projet apporte des réponses aux arguments et interrogations du public ;
- Les évolutions du projet et l'ensemble des études et des expertises soient transmises de manière intelligible et complète au public, puis fasse l'objet d'échange.
- Les garants reçoivent une lettre de mission qui spécifie les attentes de la Commission nationale du débat public concernant la démarche participative et informative dans le cadre du projet.

## Fiche d'identité du projet

### Maître d'ouvrage

#### Conseil départemental de Loire Atlantique

Présidé par Monsieur Michel MENARD  
Hôtel du département – 3 quai Ceineray 44000 Nantes

Direction générale aménagement  
Directeur général aménagement  
Directeur des infrastructures  
Sous-Directeur des études,  
8 rue Sully 44000 Nantes

### Contexte du projet

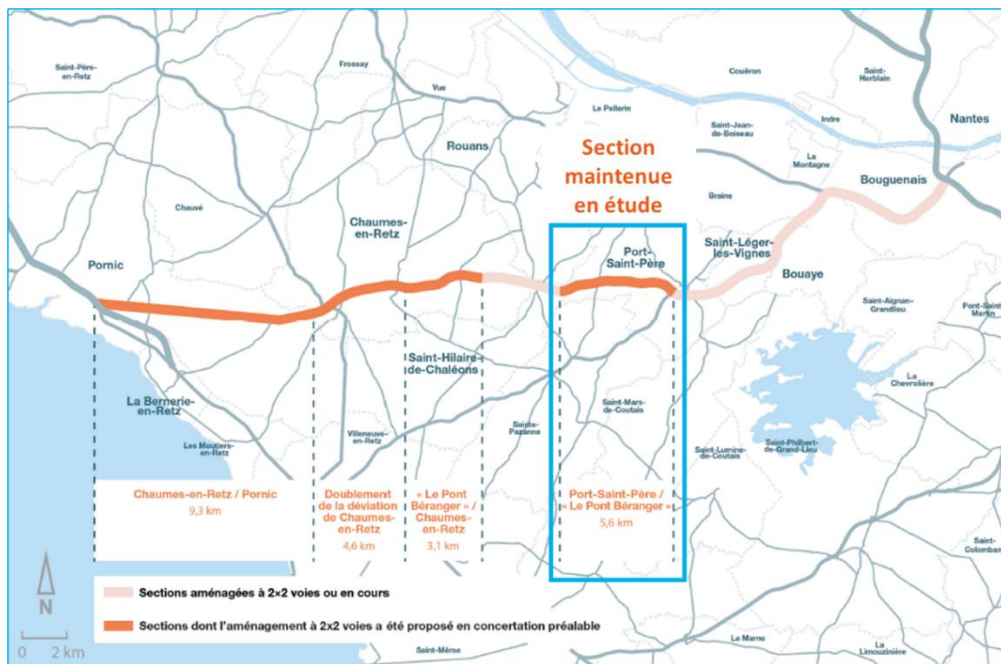
L'aménagement de l'axe Nantes-Pornic doit s'inscrire dans une perspective de développement de l'ensemble du Pays-de-Retz et de la communauté d'agglomération de **Pornic Agglo Pays de Retz** en particulier.

Il doit aussi être en cohérence avec les aménagements déjà réalisés sur l'itinéraire Nantes-Pornic, ainsi qu'avec le classement de la RD 751 au Schéma Routier Départemental.

Suite à la concertation de 2022, la commission permanente du Département de Loire-Atlantique, par délibération du 23 juin 2022, a décidé :

- de confirmer la mise à 2x2 voies de la section Port-Saint-Père / « Le Pont Béranger », en choisissant de réaliser le doublement en aménagement sur place ;
- qu'il n'était pas opportun de donner suite au projet de doublement de la déviation de Chaumes-en-Retz, compte tenu des forts enjeux environnementaux, et qu'il convenait de conduire des actions de sécurisation sur cette section, en concertation avec le public et les élus locaux
- de différer les études sur les autres sections et de conduire, en tant que de besoin et en concertation avec le public et les élus locaux, les actions de sécurisation nécessaires sur l'itinéraire.

## Localisation du projet



## Objectifs du projet selon le MO

Ils ont été présentés dans le compte rendu intermédiaire n° 1 du 31/12/2021.

Toutefois, il est utile de rappeler les nouveaux enjeux de portée stratégique que le maître d'ouvrage s'est fixé. Ceux-ci sont à la fois plus transversaux et plus globaux (*prise en compte des enjeux environnementaux comme élément majeur du projet (zones humides, enjeux de biodiversité, continuités écologiques, ...)*), un objectif de maîtrise de l'artificialisation des terres agricoles et des espaces naturels "zéro artificialisation nette" en limitant autant que possible les emprises du projet, maîtrise de l'urbanisation linéaire le long de l'axe qui devra donner lieu à une réflexion avec les communes et intercommunalités, construction d'une offre de mobilité globale, visant à développer des synergies et complémentarités entre les différents modes (notamment ferroviaire), élaboration d'un projet de mobilité durable prenant en compte l'ensemble des usages de la route (continuités cyclables, covoiturage, transports par cars, ...).

## PLUS SPÉCIFIQUEMENT POUR 2023

Les élus du Département ont décidé d'engager au premier semestre 2023, une nouvelle étape de concertation publique dans le cadre de la concertation continue, concernant l'aménagement d'une liaison douce à Port-Saint-Père entre le centre-ville et Belle-Vue. Elle s'est déroulée du 27 mars au 17 avril 2023

Cette concertation spécifique 2023 a été préparée par le maître d'ouvrage en étroite collaboration avec le garant.

Sa préparation s'est déroulée majoritairement par des réunions en présentiel et visioconférence. Celles-ci se sont tenues les :

- 2 février en visio pour fixer les modalités d'information du public, les modalités de la concertation et le planning,
- 6 mars en visio pour présenter la passerelle et lancer la campagne d'information,
- 6 mars en mairie de Port-Saint-Père, avec le maire et ses adjoints.

## Son périmètre.

Section : Port-Saint-Père / Pont Béranger

## Ses modalités.

### Information du public

- Communiqués adressés aux communes pour diffusion dans les Bulletins municipaux, Newsletters et sites internet,
- Communiqué de presse dans Infocale pour annoncer le dispositif de concertation,
- Insertions presse "Courrier du Pays de Retz" + Ouest France et Presse Océan,
- Communiqué publié sur les sites internet et inforoutes du Département,
- Post publié sur le compte Twitter du Département,
- Campagne d'affichage dans les commerces de Port-Saint-Père, sur les panneaux d'affichage de la mairie et sur site,
- Magazine départemental,

### Concertation

- 1 réunion publique
- 1 permanence
- 1 espace dédié au projet de liaison douce sur [participer.loire-atlantique.fr/nantes-pornic](https://participer.loire-atlantique.fr/nantes-pornic)

## Déroulement de la concertation continue 2023

**La plateforme en ligne** existant depuis la concertation préalable a été maintenue et adaptée à la concertation continue en 2023, avec la création d'un espace spécifique à la liaison douce ouvert du 27 mars au 17 avril inclus). Sur cet espace, 3 variantes de liaisons douces étaient présentées afin de recueillir l'avis argumenté du public.

**Une réunion publique** a été organisée de 18h30 à 21h30 le lundi 27 mars à Port-Saint-Père, afin de recueillir les avis des participants sur les variantes proposées pour la liaison douce.

**Une permanence** a été organisée de 14h00 à 18h00 le mardi 4 avril en mairie de Port-Saint-Père pour apporter des explications et compléments d'information éventuels.



# Bilan des modalités d'information, de mobilisation et de participation du public

## Modalités d'informations et de mobilisation du public

L'annonce de la concertation a été réalisée par un communiqué de presse paru dans :

- Le courrier du Pays de Retz (le 24 mars)
- Infocale (le 20 mars)

La campagne d'affichage a été réalisée entre le 17 et le 20 mars :

- distribution d'une douzaine d'affiches dans les commerces du centre-ville de Port-Saint-Père et au centre médical,
- pose d'affiches à l'accueil de la mairie de Port-Saint-Père et sur les panneaux communaux prévus à cet effet,
- pose de trois panneaux sur site.

Des brèves ont été publiées via les moyens de communication du Département :

- un post d'information le 24 mars sur le compte Twitter du Département,
- une brève publiée dans le magazine du Département de mars/avril 2023,
- une brève publiée le 20 mars sur le site Inforoutes du Département.

La commune de Port-Saint-Père Port a annoncé la concertation le 18 février 2023 sur son site internet puis le 20 mars sur ses panneaux d'affichage.

## Participation du public

Pour participer à la concertation 2023, le public avait à sa disposition les événements et moyens ci-dessous.

- La réunion publique du 27 mars : les observations du public ont été consignées dans un compte rendu mis à disposition sur la plateforme participative, avec le diaporama de présentation ;
- La permanence du 4 avril, afin d'échanger avec le maître d'ouvrage ;
- L'espace dédié à la concertation sur la plateforme participative du Département, sur laquelle le public pouvait consulter les documents laissés à disposition et déposer un avis.

# Le Bilan et les décisions du maître d'ouvrage

## Bilan de la participation du public

### La réunion publique du 27 mars

35 personnes ont participé à la réunion publique.

### La permanence du 4 avril

Cette permanence a permis d'échanger avec 4 personnes, sur des points particuliers de la liaison douce.

### La participation via les outils de contribution

5 contributions émanant de 4 comptes différents ont été recueillies sur la plateforme.

Le site a reçu plus de 400 visites avec une durée moyenne de consultation de 3 minutes.

## Synthèse des avis et contributions

### Avis concernant la 2x2 voies

#### **1. Le choix de l'aménagement sur place**

(Sources : réunion publique et plateforme)

La réunion publique a permis d'échanger sur le choix du Département de réaliser la 2x2 voies en aménagement sur place pour la section Port-Saint-Père / Le Pont Béranger, choix que les riverain.e.s regrettent.

#### Réponse du département :

Les avis exprimés ont été entendus par le département

Lors de la réunion publique ou sur la plateforme, les riverain.e.s ont soumis des propositions pour atténuer les impacts de la future 2x2 voies.

#### **2. Abaissement du profil de la RD 751**

Cette solution a été proposée par le public, soit pour diminuer le niveau de bruit en traversée de Port-Saint-Père, soit pour faciliter l'implantation d'une passerelle indépendante de l'ouvrage routier, avec des pentes d'accès correctes (collectif « Groupe citoyens Port-St-Père »). Afin d'éviter des surlargeurs qui pourraient impacter les habitations riveraines, le collectif propose également de réaliser cet abaissement avec des murs de soutènement.

#### Réponse du Département :

Le point d'accroche à la section actuellement en travaux à Port-Saint-Père et Saint-Léger-les-Vigne reste un invariant qui contraint le calage de la route au niveau de l'échangeur. En outre, pour maintenir la circulation en phase travaux, la chaussée neuve si elle est construite en contre-bas de la route actuelle ne pourra pas lui être complètement accolée. Une surlargeur est donc inévitable dès lors que le profil de la route est abaissé.

#### **3. Abaissement de la vitesse à 90 km/h en traversée de Port-Saint-Père**

L'idée est de maintenir la traversée de Port-Saint-Père à 2 voies ou d'abaisser la vitesse à 90 km/h.

#### Réponse du Département :

Sur le premier point, pour des problèmes de sécurité et de lisibilité de la route, il n'est pas recommandé de réaliser une section à 2 voies sur un itinéraire à 2x2 voies. En effet, les zones de transition entre les sections à 2x2 voies et les sections à 2 voies créent des zones de frictions potentiellement accidentogènes.

Concernant le second point, l'abaissement de la vitesse à 90 km/h avec un profil à 2x2 voies fera partie des hypothèses étudiées dans le cadre des études de bruit.

#### **4. Système de bifurcation entre Pornic et Sainte-Pazanne**

Cette proposition rappelée en réunion publique du 27 mars a pour objectif de séparer les flux entre les allers/retours Nantes-Pornic et les allers/retours Nantes-Noirmoutier, puisque les trafics se divisent entre ces deux destinations au niveau de Port-Saint-Père.

#### Réponse du Département :

Ce type d'aménagement destiné à gérer deux gros flux autoroutiers ne permet pas d'organiser un système d'échanges avec les routes locales. A l'inverse, le système d'échangeur proposé permet d'assurer les déplacements avec Port-Saint-Père, Saint-Léger-les-Vignes, ainsi que les quartiers de Belle-Vue et Bel-Air, notamment via les giratoires.



## **5. Création d'un échangeur indépendant du bourg**

Cette proposition du « Groupe citoyens Port-St-Père » consisterait à créer un échangeur indépendant du bourg et donc de la liaison bourg-Bellevue. Le collectif ajoute que la relocalisation de cet échangeur entraînerait un glissement de la 2x2 voies vers le sud, pour pouvoir l'implanter.

### Réponse du Département :

Afin d'obtenir une courbe conforme aux normes, le décalage de la 2x2 voies vers le sud nécessiterait des emprises au niveau du centre médical et du quartier Bel-Air, ce qui n'apparaît pas envisageable.

De fait, la proposition du collectif revient à réaliser la variante 1 présentée lors de la concertation de 2022, le décalage de la 2x2 voies vers le sud ne pouvant se traduire autrement que par un contournement au sud du quartier de Belle-Vue.

## **6. Réalisation de bretelles en boucle dans l'échangeur**

Lors de la réunion publique du 27 mars, il a été proposé de réaliser des bretelles en boucle afin de réduire les emprises.

### Réponse du Département :

Les bretelles en boucle devraient présenter 40 m de rayon pour assurer la sécurité des entrées et sorties, elles conduiraient donc à un élargissement des emprises de l'échangeur et non à leur réduction.

## **7. Étude d'un giratoire unique dénivelé en remplacement de l'échangeur**

Pour donner suite à la réunion du 27 mars, le Département a étudié deux implantations possibles de ce type d'aménagement :

Giratoire dénivelé : configuration 1 présentée sur la plateforme

Giratoire dénivelé : configuration 2 présentée sur la plateforme

### Réponse du Département :

L'implantation de ce type d'aménagement est possible mais les incidences financières ne sont pas négligeables, compte tenu des ouvrages à réaliser : deux ouvrages courbes au-dessus de la RD 751 (plus complexes à réaliser), des murs de soutènement.

Par rapport à l'échangeur initial, le surcoût est estimé à 3 M€ TTC.

## **Avis concernant la liaison douce**

### **8. Les préférences et alternatives pour la liaison douce**

(Sources : réunion publique et plateforme)

Le Département a rappelé ses contraintes lors de la réunion publique :

- Une passerelle indépendante de l'ouvrage routier de la RD 758 doit dégager une hauteur libre de 5,85 m au-dessus de la RD 751.
- Ses accès doivent respecter une pente de 4% maximum pour être accessibles aux personnes à mobilité réduite, ce qui inclut, outre les personnes en fauteuil roulant, les personnes ayant des difficultés de mobilité (personnes âgées ou accidentées), les personnes avec poussettes, les personnes malvoyantes, ...

Le public a exprimé ses préférences lors de la réunion ou sur la plateforme :

- avoir un tracé court et le plus droit possible,
- éviter les passages inférieurs,
- éviter les emprises sur la voie privée menant aux lieux-dits Le Prieuré et Le Pré Nouveau

En conséquence, les riverain.e.s ont fait plusieurs propositions alternatives pour la liaison douce qui ont été étudiées par le maître d'ouvrage et présentées dans son bilan de la concertation, ainsi que sur sa plateforme participative :

#### **9. Une solution intermédiaire entre l'échangeur et la rue du Moulin**

Réponse du Département :

Cette solution présente une pente trop forte, elle est très proche de maisons d'habitation et emprunte la voie privée du Prieuré.

#### **10. Décalage du giratoire pour dégager la voie privée de toute emprise**

Réponse du Département :

Cette solution induit un surcoût significatif, impacte fortement le parking de l'Intermarché et présentera un impact fort en phase travaux sur la circulation, du fait de la nécessité de reconstruire le giratoire existant.

#### **11. Franchissement à l'Est de l'échangeur avec voie de desserte parallèle au sud**

Réponse du Département :

La pente est correcte, mais le remblai empiète sur le parking arrière de l'Intermarché et sur la rue des Épinettes, dont il contrarie la continuité au droit de l'Intermarché.

#### **12. Suppression d'une boucle de la liaison douce en longeant la 2x2 voies et en passant au-dessus de la bretelle de sortie depuis Pornic**

Réponse du Département :

La solution n'est pas faisable sur le plan technique, du fait du remblai nécessaire au franchissement de la bretelle de sortie depuis Pornic, qui vient empiéter sur le remblai de la RD 751.

#### **13. Passerelle au niveau de l'ouvrage actuel**

- en décalant le rond-point existant côté bourg, aménagement permettant de plus de réduire le bruit pour les riverain.e.s dudit giratoire ;
- en abaissant la bretelle d'entrée direction Pornic ;
- en décalant la passerelle côté accès au bourg ce qui permet la pose de parois opaques voire phoniques le long de la passerelle côté Prieuré et Pré Nouveau pour supprimer les nuisances de lumières des phares et de bruit sur cette propriété, tout en n'empiétant pas sur les propriétés privées qu'elle longerait

Réponse du Département :

Cette solution qui enjambe complètement les bretelles et la RD 751 n'est pas envisageable, du fait de la hauteur libre à dégager sous la passerelle qui s'applique aussi aux bretelles, leur abaissement ne pouvant pas suffire. Dès lors, la pente d'accès à la passerelle sera impraticable pour les vélos (de l'ordre de 8%, comme le montre la simulation effectuée par le Département pour une passerelle qui se situerait à l'emplacement de l'ouvrage actuel à démolir).

#### **14. Réduction des incidences du giratoire nord**

(Source : plateforme)

Les résident.e.s du Prieuré souhaiteraient subir moins de nuisance par rapport au giratoire situé au droit de leurs habitations.

Réponse du Département :

Dans le cadre des études d'avant-projet, la pose d'une glissière béton pourra être étudiée afin de diminuer une partie des émissions sonores et lumineuses.

### **15. Sécurité de la liaison douce :**

La contribution attire l'attention sur l'exigence de sécurité de la liaison douce, y compris lors d'épisodes de gel.

#### Réponse du Département :

L'aménagement prévoit une largeur totale de 4 mètres, soit 2,5 m pour la partie cyclable et 1,5 m pour la partie piétonne, ce qui permet de séparer les modes en toute sécurité. Les dispositifs d'assainissement et la pente à 4% limiteront les stagnations d'eau et donc les risques de verglas.

### **16. Continuité des itinéraires de part et d'autre de la liaison franchissant la RD 751 :**

Un contributeur souligne que l'insertion de la liaison n'est pas précisée à ses deux extrémités. Il s'interroge sur le passage au niveau du giratoire situé devant le centre médical et sur la continuité de la liaison avec le centre-ville, notamment pour la solution 2.

#### Réponse du Département :

L'insertion précise de la liaison devra être calée dans le cadre de l'avant-projet. La concertation avait surtout pour objet de définir un point de passage de principe pour franchir la RD 751. Pour rappel, la continuité vers Sainte-Pazanne a été envisagée par le Département qui propose dans son projet d'aménager des bandes cyclables de part et d'autre de la RD 758 jusqu'au « chemin de Bourgneuf » qui sera ensuite emprunté pour rejoindre Sainte-Pazanne.

### **17. Développement du transport collectif à pédales**

Le contributeur suggère que les modes de transports collectifs type vélobus, vélo-cargo soient pris en compte.

#### Réponse du Département :

La liaison douce sera bénéfique pour ces formes de mobilité, car elle est accessible au plus grand nombre du fait de sa pente et offre un parcours sécurisé protégé de la circulation automobile. A ce jour, nous n'avons pas connaissance d'initiatives ou de demandes précises à Port-Saint-Père, concernant ce type de mobilités, mais le Département y est favorable.

### **18. Élargissement du périmètre de réflexion**

Un contributeur élargit la réflexion sur les itinéraires cyclables à l'ensemble des communes limitrophes (Bouaye-St léger les vignes / Brains / Cheix en Retz / Rouans).

#### Réponse du Département :

A cette échelle, la localisation de la liaison n'a pas d'incidence et offre une opportunité pour développer des itinéraires cyclables, notamment à travers le schéma des mobilités de la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz. Dans son projet d'aménagement à 2x2 voies de la RD751, le Département a inclus la réalisation de liaisons cyclables afin de contribuer au développement des déplacements doux :

- liaison entre Port-Saint-Père et Sainte-Pazanne via l'aménagement de la RD758 et du « Chemin de Bourgneuf »,
- réalisation d'une voie mixte agricole et cyclable entre le Bois Guibert et La Frogerie,
- aménagement d'un chemin agricole « chemin de La Palutière ».

## Avis du garant sur le déroulement de la concertation continue

Durant cette année 2023, la concertation continue a eu pour sujet la liaison douce à créer entre le centre-ville de Port-Saint-Père et les quartiers de Belle-Vue et Bel-Air (centre médical).

Le garant peut écrire que le maître d'ouvrage a maintenu pendant cette année une concertation très approfondie, afin de parvenir à des propositions de tracés, fruits de réflexions abouties. Il a répondu à l'ensemble des avis et contributions émis.

**Le garant peut écrire que la concertation 2023 au sein de la concertation continue a maintenu le projet modifié en 2022 et que le maître d'ouvrage a tenu compte de l'ensemble des éléments fournis par le public pour prendre sa décision.**

## La suite de la concertation continue

Le Département poursuit les études et la concertation sur la section Port-Saint-Père / « Le Pont Béranger », en vue de réaliser une mise à 2x2 voies en aménagement sur place. Il intégrera les conclusions de la concertation de 2023 en optant notamment pour la solution n°2 concernant le principe de liaison douce à Port-Saint-Père. Sur le reste de l'itinéraire, au-delà du « Pont-Béranger », il conduira plutôt des études ponctuelles de sécurisation et n'envisage plus une mise à 2x2 voies globale.

## Propositions et recommandations au maître d'ouvrage

**Pour 2024 le garant propose que le maître d'ouvrage poursuive la concertation sur les points suivants**

- Les Principes d'aménagement global**
- Les Compensations zones humides et de biodiversité**
- Les Etudes environnementales**

**Il lui recommande :**

**De maintenir la plateforme participative "[Nantes-Pornic : concertation continue - participer.loire-atlantique.fr](https://nantes-pornic.com/concertation-continue-participer-loire-atlantique.fr)" qui a été actualisée en intégrant une "Image-lien" spécifique à la concertation continue sur l'onglet "Projet" de la page d'accueil**

**De maintenir Le comité de suivi élargi qui se réunira au souhait du maître d'ouvrage et selon les nécessités.**

**Le garant tient à souligner que le maître d'ouvrage a constamment montré une volonté certaine de concerter durant l'année 2023. Il entend pour l'avenir poursuivre ce cheminement qui le conduira vers les enquêtes publiques au fil des décisions prises.**



